

AR Prefecture

047-214703019-20260331-DELIB15310326-DE
Reçu le 03/04/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEYCHES**

DEPARTEMENT L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

DU Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026

LOT-ET-GARONNE Etaient présents : M. VIGO Emmanuel, M. BALSAC Olivier, Mme LE FORT Erika, M. ROYER Jean-Baptiste, Mme DELSOL Vanessa, M. FAURE Ludovic, Mme MAGES Séverine, M. DEON Fabien, M. COSTALONGA Hervé, Mme VARAGO Sandrine, Mme MARCON Aurélie, Mme ORTOLAN Marie-France, M. PHILIPPON Jérémy, M. GEERLINGS Augustinus

COMMUNE DE SEYCHES

Nombre de Conseillers : Etaient absents : Mme SANDRE Josiane.

En exercice : 15 Etaient excusés : Mme SANDRE Josiane.

Présents 14 Pouvoirs : Mme SANDRE Josiane a donné pouvoir à Monsieur VIGO Emmanuel

Votants : 15 Secrétaires de séance : Mme LE FORT Erika

**DELIBERATION N°15 DU 31 MARS 2026
ELECTIONS DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS
MUNICIPALES**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°14 du 31 mars 2026 le conseil municipal a créé les commissions suivantes ;

- Commission budget finances (7membres)
- Commission travaux voirie chemins communaux (7 membres)
- Commission école (7 membres)
- Commission culture sport monde associatifs (7 membres)

Il précise que les commissions municipales sont des commissions d'études. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions au conseil municipal qui est seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Selon l'article L2121-22 al.2 du CGCT, le maire est président de droit des commissions municipales.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de constituer les commissions municipales ci-dessous et d'en élire les membres en respectant le principe de la proportionnelle sachant que si une seule liste est présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement :

DECIDE qu'au titre de l'article L.2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au vote à bulletin secret

PROCEDE aux nominations des membres des commissions n'ayant qu'une liste par commission :

AR Prefecture

047-214703019-20260331-DELIB15310326-DE
Reçu le 03/04/2026

- Commission budget finances : Mme SANDRE Josiane, M. BALSAC Olivier, Mme ORTOLAN Marie-France, Mme MARCON Aurélie, M. GEERLINGS Augustinus, M. COSTALONGA Hervé
- Commission travaux voirie chemins communaux : M. ROYER Jean-Baptiste, Mme MAGES Séverine, M. DEON Fabien, M. PHILIPPON Jérémy, M. GEERLINGS Augustinus, M. FAURE Ludovic
- Commission école: Mme DELSOL Vanessa, Mme LE FORT Erika, Mme VARAGO Sandrine, M. ROYER Jean-Baptiste, M. BALSAC Olivier, Mme SANDRE Josiane.
- Commission culture sport monde associatif : Mme LE FORT Erika, Mme MARCON Aurélie, Mme DELSOL Vanessa, M. FAURE Ludovic, Mme SANDRE Josiane, Mme MAGES Sèverine

L'ensemble du conseil fait la demande à l'unanimité de la réunion des commissions après le conseil municipal

Seyches, le 01 avril 2026

Le Maire

Emmanuel VIQO



Le secrétaire de séance,

Mme LE FORT Erika

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture de Marmande, et publication

le 03 Avril 2026

